

**www.e-rara.ch**

**L' histoire du vieux et du nouveau Testament avec des explications  
édifiantes tirées des Saints Pères ...**

**Royaumont**

**A Bruxelles, 1747**

**Bibliothèque des Pasteurs, BPU Neuchâtel**

Shelf Mark: PA P 81.9.11

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-1275>

Ne point juger les autres.

---

**www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

---

**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

*Ne point juger les autres. Matth. 6.*



**A**près les maximes générales que JESUS-CHRIST Le mēme an- née 34 établit d'abord sur la montagne où il instruisoit le peuple, il descendit aux avis particuliers, & il témoigna que pour satisfaire à cette abondance de justice qu'il exigeoit de ses disciples, il ne se contentoit pas qu'il observassent le Decalogue qui défend les grands crimes, mais qu'il vouloit qu'ils évitassent jusqu'aux premiers commencemens du péché. Il fit voir que son dessein étoit de régler principalement le dedans, & de le mettre en tel état que le moindre péché intérieur fût aussi éloigné de nous que les plus grands crimes. C'est pourquoy après avoir défendu les plus petits mouvemens de colere dans le cœur, il défendit ensuite les moindres paroles injurieuses; parce que la douceur du cœur & la retenue de la langue sont les principales marques de la justice intérieure du Chrétien. Les Juifs ne pensoient qu'à satisfaire les yeux des hommes; mais les Chrétiens pensent à plaire aux yeux de Dieu qui ne regarde que le cœur. Ainsi JESUS-CHRIST supposant le Decalogue, qu'il semble appeler du nom de petits commandemens, il donne le nom de grands commandemens à cette retenue du cœur & de la langue, qui étouffe tous les mouvemens de colere & toutes les paroles de mépris. JESUS-CHRIST sous la défense de

deux choses si petites cache toute la grandeur du Christianisme. Il semble qu'il estime peu de ne tuer point, parce que cela se peut faire sans aucune vertu interieure, & que des raisons toutes humaines l'empêchent assez. Mais que ce qu'il estimoit étoit de ne point murmurer dans son cœur contre son frere, parce que cela ne se peut sans une grande vertu. Aussi le commencement des grands pechez vient de ces petits commencemens qu'on negligé ; étant certain que celui qui craint de blesser un homme par la moindre parole injurieuse, est incapable de tomber dans l'homicide. C'est pourquoi JESUS-CHRIST recommande tant dans la suite l'amour de ses ennemis, par lequel il dit que nous devenons semblables à son Pere, qui fait lever son soleil sur les méchans comme sur les bons, & répand ses faveurs sur les plus ingrats. Mais un des commandemens sur lequel JESUS-CHRIST s'arrête le plus dans ce Sermon, où tout est considérable, est la défense qu'il fait de juger de notre frere. Comme il voyoit dans le fond du cœur de l'homme une inclination naturelle à juger des autres, il arrête cette liberté, en disant que par les jugemens temeraires nous sommes semblables à un homme qui ayant une poutre dans son œil, voudroit arracher une paille de l'œil de son frere. Le monde est plein de scandales en ce point, disent les saints Peres. Mais le plus grand remede qu'ils y ont trouvé est d'être bien humbles, parce que cette humilité nous empêchera d'avoir de mauvais sentimens des autres. Ainsi il faut ou que la charité ou que l'humilité supprime dans nous tous ces jugemens temeraires ; ou que si ni l'une ni l'autre ne le peut faire, la crainte au moins les étouffe, lorsqu'on pense au jour auquel JESUS-CHRIST viendra juger les moindres défauts qui se trouveront dans nos meilleures œuvres, & dans cette justice apparente qui trompe souvent notre ignorance & celle des autres. Il nous assure lui-même qu'il gardera alors envers nous le même poids & la même mesure dont nous aurons usé envers les autres. Celui qui pense serieusement à ce jugement, disent les saints Peres, ne pense guere à juger son frere, & encore moins à s'entretenir de ses défauts. La charité fait qu'il interprete tout en bonne part, & qu'il prend plaisir à pratiquer la parole d'un saint Evêque, qui dit que si une action avoit cent visages, il faudroit toujours la regarder par celui qui est le plus beau.